

L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/139./ F/2026-2027 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR ENTRETIEN DU CAFEIER.

Date de Publication : 08 / 9 / 2026

Date d'ouverture de l'offre : 29 / 9 / 2026

1. Objet du marché

L'Office pour le développement du Café du Burundi « ODECA » invite, par le présent appel d'offres, les candidats désirant présenter, sous pli fermé, leurs offres pour la fourniture en trois lots les **produits phytosanitaires** ;

Le présent marché consiste à la fourniture de :

Lot 1 fourniture de 12.000 Kg de Fongicides Thiram .

Lot 2 fourniture de 10.000 litres de Dursban

Lot 3 fourniture de 30.960 kg d'oxychlorures de cuivre

2. Financement du marché

Le marché est financé à 100% par le Fond propre de l'ODECA l'exercice 2026-2027

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont livrées selon la lettre de commande.

4. Conditions de Participation

- a) La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, possédant des conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
- b) Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5. Consultation et acquisition du dossier de consultation.

Le dossier pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30 minutes à 15h30 minutes, heure locale à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Direction Générale de l'Office pour le Développement du Café du Burundi « ODECA » BP 450 Bujumbura, Boulevard de la Tanzanie, Tél. : 22 225333, 22 242685 ou 22 219915.**

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation de deux bordereaux de versement de cent mille francs Burundais (100 000FBu) non remboursables. La moitié de ce montant sera versée sur le compte n° 6010750/001-000-108 ouvert à la Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement SM au nom de l'ODECA Fonctionnement et l'autre moitié au compte n° C 10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR

(Signature)

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit moyennant accusé de réception à la Direction de l'ODECA.

6. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture de l'offre

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française parviendront à la **Direction Générale de l'Office pour le Développement du Café du Burundi « ODECA » BP 450 Bujumbura, Boulevard de la Tanzanie**, au plus tard le **27/09/2026** à 9 heures 30 minutes, heure locale. Elles porteront obligatoirement la mention : **Offre pour la fourniture des produits phytosanitaires** relatif au marché N°DNCMP/129/F/2026-2027, à n'ouvrir qu'en séance publique du **27/09/2026** à 10 heures précise.

Les offres seront ouvertes le **27/09/2026** à 10 heures précise en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent.

7. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours, jours calendaires à compter de la date d'ouverture.

8. Présentation de l'offre et garantie de soumission

Les soumissionnaires devront présenter leurs offres en cinq exemplaires dont un original et quatre copies en mentionnant clairement sur les exemplaires « **ORIGINAL** » ou « **COPIE** » selon le cas.

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, fixée à **10.000.000 FBU** pour Lot 1, **7.000.000** pour Lot 2, et **20.000.000** pour Lot 3.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours calendriers à compter à partir de la date d'ouverture effective des offres.

9. Allotissement

Le marché est réparti dans trois lots dont chacun est indépendant :

- Lot 1 fourniture de 12.000 Kg de Fongicides Thiram.
- Lot 2 fourniture de 10.000 litres de Dursban
- Lot 3 fourniture de 30.960 kg d'oxychlorures de cuivre

10. Date limite de dépôt de l'offre

Toutes les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **27/09/2026** à 9 heures 30 minutes précise. Les offres parvenues postérieurement aux date et heure limites de dépôt seront irrecevables.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent être présent à l'ouverture conformément aux articles 175 à 179 du Code des marchés publics du Burundi, dans la salle des réunions de l'ODECA, le **27/09/2026** à 10 heures précises.

Le président de la sous-commission d'ouverture établira une liste de présence des soumissionnaires ou de leurs représentants, ces derniers devant signer et cette liste sera transmise à la DNCMP avec le procès-verbal d'ouverture.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP assistera à la séance d'ouverture de l'offre.

12. Analyse des offres

L'évaluation des offres se réfère au respect strict des documents constituant l'offre. Cette tâche est confiée à une sous-commission d'analyse d'Offre et se fait en une seule étape.

13. Délai de livraison

Le soumissionnaire livrera les fournitures dans un délai de Trente (30) jours au maximum à compter à partir de la date de signature de la lettre de commande. La réception sera faite par les membres d'une commission de réception désignée pour cette fin qui établira un procès-verbal. Cette commission est désignée par la Personne Responsable de la Passation des Marchés de l'ODECA.

14. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence est ci-après :

**Secrétariat de la Direction Général de l'ODECA,
Boulevard de la Tanzanie
BP : 450 BUJUMBURA - BURUNDI
Tél. :22 225333, 22 242685 ou 22 219915**

Fait à Bujumbura, le 07.09.2026

OFFICE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CAFE DU BURUNDI

Ir. Oscar UWIKUNDA

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GENERAL

